

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

OBJECTIF DE FORMATION

Pour l'ensemble des formations proposées par COORACE Formation suivies, une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire.

Il est précisé que les formations proposées par COORACE Formation ne sont pas éligibles au CPF et ne sont pas inscrites au RNCP.

Seules les formations dispensées par COORACE Formation dans le cadre d'un partenariat avec un autre organisme de formation détenant un titre certifié pourront permettre l'attribution d'une certification (émise par le certificateur).

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour toute inscription à un stage « INTER » adressez à COORACE Formation :

- 1) Un bulletin d'inscription INTER par stagiaire, dûment complété, signé et revêtu du tampon de votre entreprise
- 2) La copie de la demande de gestion d'action (DGA) envoyée à l'OPCA si vous sollicitez un financement de l'action de formation à votre OPCA (via subrogation ou non)

Pour toute inscription à un stage « INTRA » adressez à COORACE Formation :

- 1) Un bulletin d'inscription INTRA accompagné de la liste des stagiaires, dûment complété, signé et revêtu du tampon de votre entreprise

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Votre inscription sera enregistrée dès réception du dossier complet ci-dessus indiqué.

Vous recevrez au plus tard 7 jours précédant le stage :

- \\ une convention de formation en 2 exemplaires **dont l'un est à retourner par courrier à COORACE Formation ou par mail** avant le 1er jour du stage, daté, signé et revêtu du tampon de votre entreprise,
- \\ la convocation individuelle du (des) stagiaire(s) précisant les horaires et le lieu du stage,
- \\ le programme de la formation.

REPORT OU ANNULATION D'UNE FORMATION

COORACE Formation se réserve le droit d'annuler une session jusqu'à 8 jours avant le début prévu, si le nombre minimum de participant n'est pas atteint.

COORACE Formation peut se trouver dans l'obligation d'annuler une formation à moins de 8 jours de son début en considération d'un cas de force majeure (grèves, intempéries, indisponibilités imprévisibles du formateur, ...).

Dans ces hypothèses :

- \\ vous recevrez un courriel vous informant de l'annulation du stage,
- \\ un report de l'inscription pourra éventuellement vous être proposé si la formation est déjà reprogrammée au même endroit ou dans une autre région

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être communiquée par écrit à COORACE Formation. En cas d'annulation d'une inscription déjà enregistrée **à moins de 10 jours ouvrés AVANT le début de la formation**, COORACE Formation facturera **un dédit de 50% du prix du stage, sauf cas de force majeure dûment justifié** (ce montant est non imputable à la contribution financière obligatoire de formation).

En cas d'annulation **à moins de deux jours ouvrés AVANT** le début de la formation, ou d'absence non justifiée, le montant global sera facturé à votre entreprise (ce montant est non imputable à la contribution financière obligatoire de formation).



ABSENCE PARTIELLE EN FORMATION

Toute formation démarrée par un stagiaire est due dans sa totalité, sauf cas de force majeure. Le cas échéant, sur justificatif dûment produit, le stage sera facturé par COORACE Formation au prorata de la présence effective du stagiaire.

Pour information, en cas d'absence partielle d'un stagiaire, l'OPCA ne prend en charge la formation qu'au prorata de la présence effective de la personne au stage, les feuilles d'émargement faisant foi.

N.B. Seuls les maladies, les évènements familiaux et autres évènements exogènes (grèves, intempéries,...) sont considérés comme cas de force majeure: un empêchement professionnel ne peut en aucun cas être considéré comme cas de force majeure.

FACTURATION

Deux modalités sont possibles :

- ↳ **La formation est directement et totalement réglée par votre entreprise :**
\\ COORACE Formation vous adresse une facture accompagnée de l'attestation de présence du (des) stagiaire(s). L'ensemble de ces documents peuvent vous permettre d'obtenir le remboursement des frais de formation par votre OPCA.
- ↳ **Au moment de l'inscription, vous avez indiqué la prise en charge par subrogation de la part de votre OPCA (ou par un autre financeur) et vous avez transmis à COORACE Formation la copie de la demande de prise en charge :**
\\ la facture du coût global de la formation est envoyée directement à l'OPCA.

N.B. : si COORACE Formation n'a pas reçu, au plus tard avant le dernier jour du stage, l'accord de prise en charge formelle de la part du financeur, COORACE Formation vous adressera une facture et encaissera votre chèque d'acompte. Il vous appartiendra alors de demander *a posteriori* le remboursement de la somme à votre financeur, OPCA ou autre.

CONDITIONS DE REGLEMENT DE LA FORMATION

Les factures émises par COORACE Formation sont payables à 30 jours à compter de la date d'édition de la facture. Pour toute facture impayée dans ce délai, une procédure de relance sera enclenchée. **COORACE Formation se réserve le droit de refuser toute nouvelle inscription en formation en cas de factures restée impayée.**